

# **SIBELGA**

**Association intercommunale ayant pris la forme d'une  
société coopérative à responsabilité limitée**

**Exercice 2016**

**oOo**

**COMPTES AU 30 JUIN**

**oOo**

**Commentaire des situations active et passive**

**oOo**

## COMMENTAIRE DE LA SITUATION ACTIVE AU 30 JUIN 2016

### III. Immobilisations corporelles

Cette rubrique enregistre la valeur des immobilisations corporelles, sous déduction des interventions de la clientèle et des amortissements.

### IV. Immobilisations financières

#### A.1. Entreprises liées – Participations

- Souscriptions au capital social des sociétés Metrix (€ 158.400,00), Sibelga Operations (€ 18.800,00) et Brussels Network Operations (€ 4.018.228,00).
- Quote-part non libérée lors de la souscription au capital social de la société Sibelga Operations (€ - 2.968,42).

#### B.1. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation – Participations

Souscription de 62 parts dans le capital social de la société Atrias.

#### C. Autres immobilisations financières

##### 1. Actions et parts

Souscription d'une part de Laborelec.

##### 2. Créances et cautionnements en numéraire

Garanties diverses.

### VI. Stocks et commandes en cours d'exécution

#### A.1. Stocks – Approvisionnements

Valorisation du stock magasin sis Quai des Usines.

### VII. Créances à un an au plus

#### A. Créances commerciales

- Créances relatives à l'activité « Accès & Transit » (€ 54.238.143,85).
- Créances pour fournitures d'énergie électricité et gaz, de locations de radiateurs, de travaux et divers (€ 10.093.551,89).
- Créances douteuses pour travaux et divers (€ 33.878.306,47).
- Réduction de valeur sur créances irrécouvrables (€ - 27.219.607,52).
- Divers montants restant à régulariser (€ 4.487,60).

#### B. Autres créances

- Enrôlement pour le financement des Missions de Service Public en vertu de l'article 26 de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et de l'article 20 septiesdecies de l'Ordonnance Gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 (€ 4.376.233,82).
- Montants de TVA restant à récupérer (€ 2.542,70).
- Régularisation de la charge fiscale sur le résultat (€ 1.039.744,55).
- Avances de fonds consenties à la société Atrias (€ 3.308.614,65).
- Cotisations fédérales et redevances électricité restant à récupérer (€ 969.162,23).
- Créances pour dégâts occasionnés au réseau (€ 679.067,55).
- Divers montants restant à récupérer (€ 14.182,69).

## **VIII. Placements de trésorerie**

### **B. Autres placements**

Situation des placements auprès de diverses banques.

## **IX. Valeurs disponibles**

Situation des comptes à vue ouverts auprès de diverses banques.

## **X. Comptes de régularisation**

- Solde des capitaux-pensions y compris les rentes capitalisées dont les charges sont à reporter sur les exercices suivants (€ 64.090.482,37).
- Valeur estimée des consommations d'énergie livrées mais non relevées pour clients protégés (€ 693.634,62).
- Charges comptabilisées d'avance (€ 229.617,12).
- Produits acquis (€ 278.240,00).

## **COMMENTAIRE DE LA SITUATION PASSIVE AU 30 JUIN 2016**

## **I. Capital**

### **A. Capital souscrit**

Valeur nominale du capital social représenté par 2.170.000 parts sociales A (€ 217.000.000,00) et 3.630.000 parts sociales E (€ 363.000.000,00).

## **III. Plus-values de réévaluation**

Plus-values résultant de la réévaluation de la valeur comptable des immobilisations corporelles.

## **IV. Réserves**

### **A. Réserve légale**

Réserve constituée conformément à l'article 428 du code des sociétés et limitée à 10 % de la part fixe du capital social.

### **B.2. Réserves indisponibles - Autres**

Réserves déterminées en application de la dérogation en matière de réévaluation des immobilisations corporelles, correspondant à l'amortissement relatif à la plus-value de ces immobilisations, ainsi qu'aux plus-values de réévaluation sur installations désaffectées.

## **VI. Subsidés en capital**

Subsidés reçus pour investissements.

## **VII. Provisions et impôts différés**

### **A.4. Provisions pour risques et charges - Autres risques et charges**

- Provisions constituées en application de la recommandation du Comité de Contrôle c.c.(g) 2003/13 du 12/03/2003 (€ 5.583.116,39).
- Provision « Rest-term » destinée à couvrir la différence entre la réconciliation et l'allocation des volumes distribués, celle-ci étant à charge du GRD (€ 19.602.209,25).
- Provision constituée afin de couvrir les frais d'assainissement de divers sites (€ 2.516.303,56).
- Provision constituée afin de couvrir les risques de pannes des diverses installations de cogénération (€ 1.220.004,45).
- Provision constituée en vue de couvrir les indemnisations pour nuisances subies par les indépendants lors de travaux (€ 94.612,50).

### **B. Impôts différés**

Quote-part d'impôts sur les subsides en capital reçus pour investissements.

## **VIII. Dettes à plus d'un an**

### **A. Dettes financières**

#### **2. Emprunts obligataires non subordonnés**

Emission obligataire pour un montant de 100.000.000,00 € en date du 23/05/2013 pour une durée de 10 ans.

#### **4. Etablissements de crédit**

Montants restant à rembourser sur les prêts à long terme accordés par :

- Belfius (€ 5.139.025,16) ;
- KBC (€ 4.503.618,02).

### **D. Autres dettes**

Ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 50.858.114,17) et cautionnements reçus en numéraires (€ 54.853,30).

## **IX. Dettes à un an au plus**

### **A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

Montants à rembourser, avant le 31 décembre :

- sur les prêts à long terme accordés par Belfius (€ 2.861.244,82) ;
- sur le prêt à long terme accordé par la KBC (€ 2.788.133,73) ;
- sur la ligne de crédit couvrant les capitaux-pensions payés d'avance (€ 4.952.391,05).

### **C.1. Dettes commerciales - Fournisseurs**

Factures et notes de crédit pour dépenses d'investissements, frais d'exploitation, achats de matières et fournitures ainsi que des divers restant à payer.

### **D. Acomptes reçus sur commandes**

Solde des facturations intermédiaires concernant les clients en régime de relevé annuel des consommations.

## **E. Dettes fiscales, salariales et sociales**

### **1. Impôts**

Cette rubrique enregistre :

- le montant dû à la T.V.A. (€ 2.647.207,27) ;
- les cotisations sur énergie (€ 5.848,96).

## **F. Autres dettes**

Sous cette rubrique figurent :

- la redevance de voirie restant à payer aux communes (€ 17.612.958,78) ;
- le solde du produit du « droit article 26 » de l'Ordonnance Electricité du 19 juillet 2001 et du « droit article 20 septiesdecies » de l'Ordonnance Gaz du 1<sup>er</sup> avril 2004 restant à payer à l'IBGE (€ 6.123.263,09) ;
- les sommes déposées par des clients pour couvrir leurs obligations envers l'intercommunale (€ 5.806,47) ainsi que diverses garanties locatives (€ 1.115,00) ;
- divers montants restant à payer (€ 14.511,33).

## **X. Comptes de régularisation**

Ce poste comprend :

- les provisions pour charges financières (€ 823.774,00) ;
- le solde du « Cost Pool Rémunérations » (€ 11.917.173,41) ;
- les soldes non maîtrisables pour les exercices réglementaires écoulés (bonus-malus régulateur) (€ 233.978.727,34) ;
- les résultats, non encore affectés, sur démolitions et désaffectations d'immobilisations corporelles (€ 946.842,64) ;
- divers montants restant à régulariser (€ 1.248.897,33).